POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 MARS 2025

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie à 18 heures 30 minutes le lundi 24 mars 2025 sous la Présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire, et de Monsieur Gilles BARS, Secrétaire de séance, en présence de 16 conseillers à l'ouverture de la séance.

_____

Convoqués :

MM BARS Gilles, BELLEGOU Anne, BEAUCAMP Martine, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, JACQ Claudie, JANNIN Eric, LE QUERRIOU David, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, POIGNANT Julien, RAISON Muriel, ROPERS Valérie (arrivée à 18h40).

Procurations : M BISSON Cyril (procuration à Martine BEAUCAMP),

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 12 février 2025

1. Compte Financier Unique 2024 budget principal
2. Compte Financier Unique 2024 budget lotissement Liorzh an Ti
3. Affectation du résultat budget principal
4. Vote des taux des contributions directes
5. Budget primitif 2025 budget principal
6. Budget primitif 2025 budget lotissement Liorzh an Ti
7. Fongibilité des crédits budgétaires 2025
8. Autorisation de signature pour les programmes de travaux et les demandes de subventions.
9. Vote des subventions
10. Fonds d'aide aux jeunes
11. Modification du tableau des effectifs

Sans observation , le procès verbal du conseil municipal du 12 février 2025 est adopté à l'unanimité.

1/ Compte Financier Unique 2024 budget principal

Madame Florence LE SAINT, Maire introduit en précisant que le résultat net de fonctionnement est très bon, que la commune poursuit sa bonne dynamique budgétaire.
La gestion est rigoureuse, ce qui génère de l'autofinancement et permet d'investir sans recourir à l'emprunt depuis le début du mandat.
Elle ajoute que certaines charges de fonctionnement augmentent légèrement, notamment les charges de personnel, dû à une volonté politique avec l'ouverture du service de cartes d'identité/passeports qui a connu une année complète , mais également plus d'agents titularisés.
En investissement, le budget 2024 était très ambitieux avec la totalité du projet de réaménagement de la RD 32 qui sera finalisé sur 2025, donc un montant conséquent de restes à réaliser sur cette nouvelle année.
Elle passe ensuite la parole à Stéphane MENGUY.

Mr Stéphane MENGUY, Adjoint aux finances, présente aux élus, pour approbation, les résultats de la gestion communale 2024 de la Maire pour le budget principal de la commune.

Il rappelle en préambule que les résultats qu'il va présenter sont issus du CFU.

SECTION	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 406 060.32	2 036 162.64	145.95	630 248.27
Investissement	877 246.58	1 039 268.66	1 437 800.80	1 599 822.88
Total	2 283 306.90	3 075 431.30	1 437 946.75	2 230 071.15

Mr BARS, 1ère Adjoint, propose alors au conseil municipal le vote du compte financier unique 2024 de la Maire, pour le budget principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, *(**Mme La Maire s'est retirée de la salle**)* le conseil municipal :

- **Approuve le compte financier unique 2024 du budget principal**

2/Compte Financier Unique 2024 budget lotissement Liorzh an Ti

Mme Florence LE SAINT, Maire rappelle tout d'abord que la viabilisation de la seconde tranche est en cours. Le budget lotissement est difficile à équilibrer, c'est un choix politique de participer via le budget communal pour permettre l'attractivité de la commune et l'accueil de nouvelles familles.

Elle passe ensuite la parole à Mr Stéphane MENGUY, Adjoint aux finances, qui présente aux élus, pour approbation, les résultats de la gestion communale 2024 de la Maire pour le budget annexe du lotissement Liorzh An Ti.

Il rappelle en préambule que les résultats qu'il va présenter sont issus du CFU, comme rappelé précédemment.

SECTION	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	299 744.13	289 608.16	10 135.97	0
Investissement	216 177.32	144 109.06	- 144 109.06	- 216 177.32
Total	515 921.45	433 717.22	- 133 973.09	- 216 177.32

Mr BARS, 1ère Adjoint, propose alors au conseil municipal le vote du compte financier unique 2023 de la Maire pour le budget annexe Liorzh an Ti.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, *(**Mme la Maire s'est retirée de la salle**)* le conseil municipal :

- **Approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe Liorzh an Ti.**

3/Affectation du résultat budget principal

Mme LE SAINT Florence, Maire, annonce que le résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement du budget principal est de + 630 248.27 € et peut donc être affecté à la section d'investissement du budget primitif 2025.

Mme Florence LE SAINT, Maire, propose le vote, en affectation, du résultat de clôture 2024, pour 630 000 € à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve l'affectation de 630 000 €** du résultat de fonctionnement à l'article 1068 de la section d'investissement du BP 2025.
- **Et la reprise en excédent reporté du solde, pour 248.27 €**

4/Vote des taux des contributions directes

Monsieur Stéphane MENGUY, Adjoint aux finances, rappelle que suite à la réforme de la fiscalité directe locale et depuis 2021, la commune ne perçoit plus les produits de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette suppression a été compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur le territoire. La commune continue à percevoir les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avec un taux figé jusqu'alors. Depuis 2023, il appartient à la commune de refixer un taux. Il présente les bases notifiées 2025 ainsi que les produits attendus correspondants et rajoute qu'il n'est pas envisagé d'augmenter les taux communaux « de base » qui sont inchangés depuis 1987.

INTITULE DE LA TAXE	BASES PREVISIONNELLES NOTIFIEES 2025	Taux communal	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	1 337 000	45,12	603 254
Taxe foncière (non bâti)	175 000	74,58	130 515
Taxe d'habitation	211 700	16,53	34 994
Total du produit fiscal 2025			**768 763**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte les taux comme présentés ci-dessus.**

5/Budget primitif 2025 budget principal

En introduction, Mme La Maire précise qu'il s'agit d'un budget très ambitieux, le plus important du mandat avec des dépenses par exemple pour l'entretien du patrimoine, une subvention CCAS pour des travaux de joints et de gouttières à la chapelle du Folgoat, une augmentation du contingent incendie de +3.87 %, une augmentation du coût des assurances, mais également les travaux de voirie, de réaménagement de la RD 32, le chauffage de la salle socioculturelle, l'assistance à maitrise d'ouvrage pour le gymnase, la signalétique de campagne suite à l'adressage ou encore la fibre.
Elle rappelle ensuite que les élus ont participé à des commissions de finances au cours desquelles ont été débattues les orientations qui ont prévalues pour l'élaboration des programmes d'investissement et soumet au vote du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes *(qui ont été préalablement développées)* :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à : **1 883 448.27 €**

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à : **3 072 469.91 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***Approuve les propositions budgétaires 2025 précitées.***

6/Budget primitif 2025 budget lotissement Liorzh an Ti

Madame Florence LE SAINT, Maire soumet au vote du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes *(qui ont été préalablement développées)* :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à : **345 160.32 €**

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à : **443 052.40 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve les propositions budgétaires 2025 précitées.***

7/Fongibilité des crédits budgétaires 2025

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle que depuis le 1er janvier 2023, passage à la nomenclature M57, la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.
La nomenclature comptable M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, la maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.
Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise** Madame La Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, et ce, pour le budget principal de la Commune et pour le budget annexe « Liorzh An Ti ».

8/Autorisation de signature pour les programmes de travaux et les demandes de subventions

Madame Florence LE SAINT, Maire, propose au Conseil Municipal pour faire suite aux votes des budgets (commune et Lotissement LIORZH AN TI), et pour permettre l'avancement des projets de la commune pour l'année 2025 :

- De l'autoriser à lancer les marchés et les travaux ainsi que les demandes de subventions afférents aux différents projets,
- De l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser La Maire à lancer les marchés et les travaux ainsi que les demandes de subventions afférents aux différents projets,
- D'autoriser la Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

9/Vote des subventions

La Maire remercie les élus présents lors de la commission relative à l'attribution des subventions et donne la parole à Monsieur Stéphane MENGUY, adjoint aux finances pour présenter les propositions examinées en commission.

Il précise tout d'abord que 56 demandes de subventions ont été reçues en mairie et rappelle ensuite les conditions d'accompagnement financier de la commune pour pour :

- *Les associations communales : présentation du bilan et du prévisionnel, + une fiche descriptive de la structure,*
- *Les associations sportives et culturelles extra-communales recevant des adhérents pommeritains, si leur activité n'existe pas sur le territoire, 15 €/jeune, + forfait de 100 € si déplacement pour une sélection nationale,*
- *Les demandes à caractère humanitaire ou de solidarité : prise en considération des actions ou interventions de proximité vis-à-vis de familles.*

Il rajoute que l'enveloppe portée au budget à l'article 65748 est de 38 200 € et que les attributions se chiffrent à 20 463 €.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions qui lui sont présentées :

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025	2025
N°1: Associations et amicales	
Bagad	2 000
Biblio Lecture & Culture:	3 100
ESPLM	3 300
Comité d'animation	500
Cercle Korriganed	2 000
Maxi Dance	1 500
Badminton Pommeritain	100
Les cavaliers EAD	100
Le Rebond	300
Amicale du Folgoat -Participation Feu d'artifice 14/07	900
Entente cynégétique Pommerit Le Vicomte / Le Merzer	800
Mammen	100
Cie Volti Subito	800
Association Pétanque	300
Amicale des sapeurs pompiers PLV	300
Les randonneurs du Pays du Leff	50
Amicale des retraités	200
La Vie Qu'on T'M	200
TOTAL 1	**16 550**
N°2: Associations sportives et culturelles "Extra Municipales" (adhérents PLV)	
Atelier Studio Dance Guingamp	90
Trégor Goelo Athlétisme	75
Paimpol Armor Rugby Club	30
Vélo Club Pays de Guingamp	15
Cirque en flotte	30
Association Bulle d'Eau Guingamp	120
Skol Gouren Louargat	15
Armor Basket Club Guingamp	105
Atelier Dance Pabu	150
Nageurs guingampais	60
DOJO BRO DREGUER	15
Amicale Laïque Ploum / Section Dance et Fitness	15
Guingamp Roller Skating	15
Asso sportive Collège Albert Camus - Graces	15
Guingamp Volley-Ball	75
Twirling club Graces	45
TOTAL 2	**870**
N° 3: Participations diverses assimilées à des subventions	
Centre Aide Alimentaire Guingamp:	2 513
TOTAL 3	**2 513**
N°4: Demande à caractére "soutien scolaire,Educative, accompagnement ou autres"	
TOTAL 4	**0**
N° 5: Demande à caractére " Solidarité, Humanitaire"	
Secours catholique St Brieuc / Antenne locale	30
Secours populaire Antenne de Guingamp	30
Les Restaurants du Cœur	30
Ligue contre le cancer (22)	30
ADOT 22 (Association don organes et tissus humains)	30
UNAFAM 22 (handicap psychique) / St Brieuc / Paimpol / Bégard / Guingamp	30
Leucemie Espoir Côtes d'Armor	30
Solidarité Paysans22	50
JALMALV - Maladie Grave, fin de vie, deuil	30
Rêves de Clown	30
Appel Détresse Guingamp	30
Total 5	**350**
N° 6 Demande à caractère divers (Culture, environnement et autres hors commune)	
SNSM Saint Quay	30
TOTAL 6	**30**
N° 7: Autres demandes spécifiques: Secours exceptionnels ou autres	
Les amis du vélo - Etoile de Tressignaux	150
TOTAL 7	**150**
TOTAL GENERAL	**20 463**

10/Fonds d'aide aux jeunes

Madame Anne BELLEGOU, adjointe, explique que le Conseil Départemental soutient l'action des missions locales et consacre un effort important au financement du fonds d'aide aux jeunes, tout en invitant les collectivités locales à y apporter leur contribution.
Ce Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif, géré par le conseil départemental, favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.

Tout jeune, âgé de 18 à 25 ans dont les ressources n'excèdent pas un certain plafond peut bénéficier, via la Mission Locale ou le Centre Médico-Social de secteur, de différentes catégories d'aides :

- D'un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents,
- D'une aide finanancière pour aider à la réalisation d'un projet d'insertions qui fait l'objet d'un engagement de la part du bénéficaire.
- Des actions d'accompagnement individuelles ou collectives, tendant à favoriser l'insertion durable des jeunes en situation de précarité

Ces aides ne peuvent excéder :

- 600 euros maximum par an avec possibilité de dérogation jusqu'à 7010 euros
- 80 euros pour des réponses à l'urgence

Les communes peuvent contribuer selon le principe du volontariat posé par la loi du 13 août 2004 confiant la gestion de ce dispositif aux départements. La participation pourrait toutefois se situer entre 0.35 et .40 € par habitant.

Au 1er janvier 2025, le recensement réalisé fait état de la population municipale évaluée à 1 881 habitants, soit une participation au Fonds D'Aide aux Jeunes pour l'année 2025 qui serait de 752.40 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°89-905 du 19 décembre 1989, instituant le Fonds d'Aide aux Jeunes,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, plaçant les Fonds d'Aides aux Jeunes sous la responsabilité des Conseils Généraux,
Vu le courrier de la Vice-Présidente déléguée à l'insertion, à l'action sociale, à l'économie sociale et solidaire et de l'égalité femmes-hommes du Conseil Départemental en date du 3 février 2025 sollicitant une participation des collectivités au Fonds d'Aide aux jeunes
Considérant l'intérêt de soutenir cette action visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide le versement d'une contribution à hauteur de 752.40 € au conseil départemental gestionnaire du Fonds d'Aide aux Jeunes.

11/Modification du tableau des effectifs

Madame Anne BELLEGOU, adjointe au personnel, expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Elle ajoute qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
A cet égard, compte tenu des faits exposés ci-dessous :
Pour tenir compte de l'évolution des postes et des missions assurées, en lien avec la liste des agents promouvables à l'avancement de grade pour l'année 2025 au titre de l'ancienneté qui a été examinée en commission du personnel le 5 février 2025 ;

Elle propose à l'assemblée délibérante la création :

- De deux emplois permanents d'agents polyvalents au service technique à temps complet (35h00) de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- D'un emploi permanent d'agent polyvalent au service des écoles à temps non complet (27h00) de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- D'un emploi permanent d'agent polyvalent au service des écoles à temps non complet (32h00) de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide la création :

✓ De deux emplois permanents d'agents polyvalents au service technique à temps complet (35h00) de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe
✓ D'un emploi permanent d'agent polyvalent au service des écoles à temps non complet (27h00) de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe
✓ D'un emploi permanent d'agent polyvalent au service des écoles à temps non complet (32h00) de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe

- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice
- Décide la mise à jour du tableau des effectifs

Sans affaires diverses, l'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20h00.

La Maire
Florence LE SAINT

Le secrétaire de séance
Gilles BARS

N° de la délibération	Objet de la délibération	Décision
2025-03-24-01	Compte financier unique 2024 budget communal	Approuvée à l'unanimité
2025-03-24-02	Compte financier unique 2024 budget lotissement Liorzh an Ti	Approuvée à l'unanimité
2025-03-24-03	Affectation du résultat budget principal	Approuvée à l'unanimité
2025-03-24-04	Vote des taux des contributions directes 2025	Approuvé à l'unanimité
2025-03-24-05	Budget primitif 2025 budget principal	Approuvé à l'unanimité
2025-03-24-06	Budget primitif 2025 lotissement Liorzh an Ti	Approuvée à l'unanimité
2025-03-24-07	Fongibilité des crédits budgétaires 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-03-24-08	Autorisation de signature pour les programmes de travaux et les demandes de subventions	Approuvée à l'unanimité
2025-03-24-09	Vote des subventions	Approuvée à l'unanimité
2025-03-24-10	Fonds d'aide aux jeunes	Approuvée à l'unanimité
2025-03-24-11	Modification du tableau des effectifs	Approuvée à l'unanimité